

CONTRAT TERRITORIAL

**OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE
2018-2021**

CARCASSONNAIS - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CARCASSONNE AGGLO
ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE



DOSSIER DE PRESSE



La force de notre région vient de ses territoires

« J'ai fait de l'action territoriale une priorité, parce que je suis convaincue que la force de notre région vient de ses territoires.

Une région forte, c'est d'abord une région forte de territoires connectés, aménagés, équipés, proposant des services publics accessibles et de proximité. Mais il s'agit aussi d'avoir confiance dans les territoires, dans leur capacité d'adaptation et d'innovation face aux enjeux démographiques et environnementaux que nous connaissons tous.



Ce potentiel doit être accompagné par la Région, pour que chaque territoire, chaque bassin de vie, participe et bénéficie de la dynamique régionale, en matière de qualité de vie, d'attractivité ou de développement économique. C'est le sens de la République des Territoires que je défends !

Avec nos contrats Territoriaux et Bourgs-Centres, nous faisons du sur-mesure pour les accompagner dans leur développement. Aussi, nous avons fait le choix de travailler collectivement, avec les Départements, les collectivités et les acteurs locaux, pour définir une feuille de route stratégique, concertée et partagée. En combinant proximité et solidarité régionale, nous leur donnons toutes les chances de relever les défis de demain. »

**Carole Delga, présidente
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

© Photo : Philippe Grollier - Région Occitanie

Contrats « Territoriaux » : une action partenariale et concertée pour le développement des territoires

Cheffe de file en matière d'aménagement du territoire, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a engagé le déploiement d'une **nouvelle génération de politiques contractuelles pour la période 2018-2021**.

Cette stratégie territoriale propose un **nouveau mode de dialogue avec les territoires, basé sur la construction d'une feuille de route partenariale** orientée autour des priorités régionales que sont le développement économique et la formation professionnelle, la qualité de vie et l'attractivité, et le développement durable. Elaborés en étroite collaboration avec les acteurs du territoire et les Départements, ces nouveaux contrats permettent de renforcer la cohérence et la complémentarité des politiques publiques conduites sur le territoire.

Ces documents cadres se traduisent par des **programmes opérationnels annuels recensant les grandes opérations qui seront engagées sur le territoire et les financements mobilisés** par la Région et les partenaires. Ils couvrent plusieurs champs d'action liés au **développement, à l'attractivité et à la vitalité des territoires** : enseignement supérieur et recherche, développement économique et innovation, politique de la ville, transport et mobilité, transition énergétique, économie touristique...

Dans une volonté de partenariat et de dialogue permanent, le Contrat Territorial prévoit la **mise en œuvre d'une gouvernance partagée autour d'un Comité de pilotage stratégique et de suivi ainsi que d'un Comité des financeurs**.

Le potentiel du « Contrat Territorial »

À l'échelle régionale, les **2 Métropoles**, les **21 communautés d'agglomération**, la **communauté urbaine** ainsi que les **33 territoires ruraux et de montagne** (Pays, PETR, PNR, Associations ou Syndicats Mixtes porteurs d'un projet de territoire) sont concernés par la contractualisation. Les Départements qui le souhaitent peuvent être cosignataires des contrats.

A ce jour, **53 Contrats de Territoires sur 56 prévus** ont été approuvés par la Région et ses partenaires locaux.

L'action de la Région dans le cadre du « Contrat Territorial » :

- Une **dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation** pour des projets initiés par des territoires ruraux sur une ou deux thématiques en lien avec leurs spécificités ;
- Un **soutien à l'ingénierie territoriale** en finançant les emplois nécessaires au montage des projets dans les territoires ruraux
- Un **accompagnement financier** des projets structurants pour le territoire.

Le contrat du Carcassonnais : répondre, de manière partenariale, aux enjeux d'attractivité, d'accueil et de développement local identifiés à l'échelle régionale.

Situé sur l'artère principale de la grande région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le territoire de contrat du Carcassonnais, composé de **la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo et de la communauté de communes de la Montagne Noire** bénéficie d'une situation géographique idéale qui lui permet de créer de véritables bassins de vie économiques et attractifs.

Au travers de ce contrat, la Région Occitanie propose d'**accompagner les grands équipements de centralité** portés par les intercommunalités ou, le cas échéant, par les communes, dans la limite d'un montant total d'aides sur la période, et mobilise l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie définie conjointement et des fiches mesures correspondantes, qui constituent la feuille de route de son action. Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021, leur mise en œuvre faisant l'objet, chaque année, de programmes opérationnels.

Ainsi, le périmètre retenu pour le contrat territorial du Carcassonnais est celui de la communauté de communes de la Montagne Noire et de Carcassonne Agglo, **soit 106 communes et 120 000 habitants.**

La mise en commun des diagnostics territoriaux des deux EPCI, a permis de faire émerger les problématiques particulières de ce territoire, sur lesquelles il s'agira de **faire converger les efforts pour contribuer aux enjeux régionaux** :

- A l'interface des deux métropoles régionales, **un territoire ouvert sur l'Europe** : la question des mobilités et des infrastructures de transport (aéroport, élargissement de l'A61, liaisons ferroviaires, maillage des axes secondaires, développement des mobilités alternatives...).
- A la charnière des influences atlantique et méditerranéenne, un territoire qui doit être **exemplaire** dans la conciliation des enjeux de développement économique et social avec les enjeux environnementaux et patrimoniaux.
- Un territoire avec un **potentiel humain à valoriser**, gisement de valeur pour les entreprises, la création de nouvelles formations, le développement de filières d'avenir.

Le contrat conclu entre la communauté d'agglomération de Carcassonne Agglo, la communauté de communes de la Montagne noire et la région Occitanie se décline en :

3 enjeux partagés :

- **Enjeu 1** : Faire de l'économie le moteur des politiques publiques
- **Enjeu 2** : Pour vivre solidaires
- **Enjeu 3** : Mettre en place la transition énergétique et la croissance verte dans un territoire de développement 15 objectifs stratégiques :

15 objectifs stratégiques :

1. Investir pour le développement des grandes infrastructures
2. Doter le territoire d'outils d'animation et de promotion touristique
3. Préserver et développer le foncier agricole
4. Soutenir les infrastructures économiques
5. Accompagner l'économie sociale et solidaire
6. Soutenir le commerce de centre-ville et de centre bourg
7. Développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
8. Améliorer la vie quotidienne dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
9. Soutenir les familles et les accompagner dans leur quotidien
10. Mettre en place une politique de l'habitat durable
11. Proposer des pratiques culturelles et sportives pour tous
12. Soutenir l'engagement des communes dans leurs projets d'investissements
13. Préserver la qualité des paysages et des espaces naturels
14. S'engager dans la transition énergétique et écologique
15. Mettre en œuvre des solutions de mobilité pour l'ensemble des populations

Le Département, acteur et partenaire des territoires

Par le soutien technique et financier qu'il apporte aux collectivités dans des domaines essentiels au développement des territoires (équipement rural, aménagement foncier, gestion de l'eau, biodiversité, numérique, tourisme, culture, sport...) et par les compétences qu'il exerce au plus près des territoires et des habitants (aménagement et entretien routiers, collèges, politiques de solidarité), le Département de l'Aude est un acteur présent au quotidien sur les territoires (60% des services départementaux sont territorialisés) et qui porte des enjeux politiques importants d'équilibre et de proximité des services à la population.

Chef de file en matière de solidarité territoriale, le Département est naturellement un partenaire des politiques d'aménagement portées par les territoires de projets et par la Région. Ces territoires et la Région sont aussi pour le Département des partenaires indispensables pour faire face aux défis de solidarités et d'équilibres territoriaux qui sont les siens.

Le partage des enjeux et des stratégies territoriales, au cœur des pratiques et des politiques du Département de l'Aude

Dans le cadre du schéma départemental d'aménagement et de développement durable du territoire (SDADDT), **Aude 2030**, le Département, les intercommunalités et le Comité de Liaison Inter-consulaire ont proposé « un pacte territorial pour l'avenir de l'Aude ». Il s'agissait à la fois de s'accorder sur les grands enjeux du territoire, sur une vision prospective globale, mais aussi de s'allier pour des projets plus locaux et plus opérationnels. Historiquement, les collectivités audoises ont toujours su développer des synergies, des mutualisations, des solidarités, pour faire face aux enjeux qui étaient les leurs et s'engager dans des projets innovants et ambitieux, au bénéfice de tous.

Dans un contexte de recomposition des compétences entre collectivités, les 3 objectifs stratégiques partagés restent d'actualité :

- **Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire**
- **Soutenir son développement**
- **Valoriser les patrimoines naturel, historique et touristique**

Dans cette même logique collective, et en complémentarité de ces axes, le Département de l'Aude a depuis, dans le cadre de schémas spécifiques, porté et approfondi les enjeux d'**amélioration de l'accessibilité des services au public** et de **développement des énergies renouvelables**, susceptibles de générer de l'emploi et des revenus sur le territoire.

Le développement et la cohésion de l'ensemble du territoire audois passent par la mobilisation de chacun des territoires qui le composent. Ils sont complémentaires, susceptibles d'initier ou de participer à des projets structurants et innovants, capables de répondre aux défis des évolutions de l'action publique et des besoins des habitants, quelles que soient la taille ou l'échelle de ces projets. Le Département est à leurs côtés pour accompagner, permettre et renforcer ces initiatives.

Dans le cadre de ce contrat et dans le respect de ses compétences, des schémas sectoriels départementaux et de ses principes d'intervention, le Département s'attachera notamment à :

- Faciliter l'émergence, la construction et la mise en œuvre de projets notamment ceux contribuant aux **enjeux d'équilibres territoriaux et de maintien ou de développement de services à la population** ;
- Accompagner techniquement et/ou financièrement les actions inscrites dans ce projet de territoire ;
- Participer, par la mobilisation de ses outils, de ses moyens et de ses politiques, aux **dynamiques collectives** proposées par les territoires.

Par ailleurs, le Département, par l'exercice de ses compétences sociales, sera un partenaire naturellement présent aux côtés des territoires pour contribuer à répondre aux enjeux sociaux importants mis en exergue dans le diagnostic et repris dans le projet de territoire.

CONTACTS PRESSE

Service presse Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Tél. : 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 80 47
Mail : service.presse@laregion.fr

Carcassonne Agglo
1 rue Pierre Germain
11890 Carcassonne Cedex 9
04 68 10 56 00